

MÉMO : 15
DATE : 8 mai 2019
DE : Isabelle McCann
À : Clubs, entraîneurs et officiels de tous les réseaux
Objet : **Rétrogradation d'athlète et récompenses**



Le présent mémo a pour objectif de clarifier le statut des athlètes dont une demande de rétrogradation a été approuvée par la fédération.

Demande de rétrogradation

Une demande de rétrogradation est déposée par un club en début de saison auprès de la fédération lorsqu'un athlète désire performer dans un réseau de compétition inférieur à celui de la saison précédente.

La fédération analyse chacune des demandes et confirme au club l'acceptation ou non de la demande de même que les conditions rattachées à la rétrogradation et leur durée.

Statut d'athlète rétrogradé vs un athlète hors-concours

Un **athlète hors-concours** est un athlète provenant et étant affilié dans un club de l'extérieur de la province de Québec ou encore un athlète ne respectant pas les conditions de participation à une catégorie d'âge et/ou à un réseau de compétition spécifique et qui a obtenu une dérogation de la part de la fédération.

Un **athlète rétrogradé** est un athlète ayant obtenu l'autorisation de participer à un réseau de compétition inférieur à la saison précédente tout en respectant la catégorie d'âge de son épreuve et de son réseau.

Admissibilité aux récompenses des athlètes rétrogradés

En routine individuelle (solo et duo), les athlètes rétrogradés sont admissibles à une récompense dite équivalente qui sera remise en duplicata à l'athlète non rétrogradé ayant obtenu le même classement.

Il n'y a aucun impact sur les récompenses en équipe et/ou en combo; les athlètes rétrogradés reçoivent les mêmes récompenses que les autres membres des équipes et/ou combos.

Il est à noter que les résultats des figures imposées sont produits sans tenir compte du statut d'athlète rétrogradé puisque ces épreuves ne sont pas des épreuves officielles de natation artistique. Les figures imposées sont une composante d'un résultat de championnat en solo, duo ou équipe. Une remise de récompenses est effectuée pour ces épreuves dans le seul but de confirmer l'importance de bien maîtriser les compétences techniques des athlètes dans un objectif de développement à long terme des athlètes.

****** Le contenu de ce mémo prévaut sur le Manuel des règlements.**